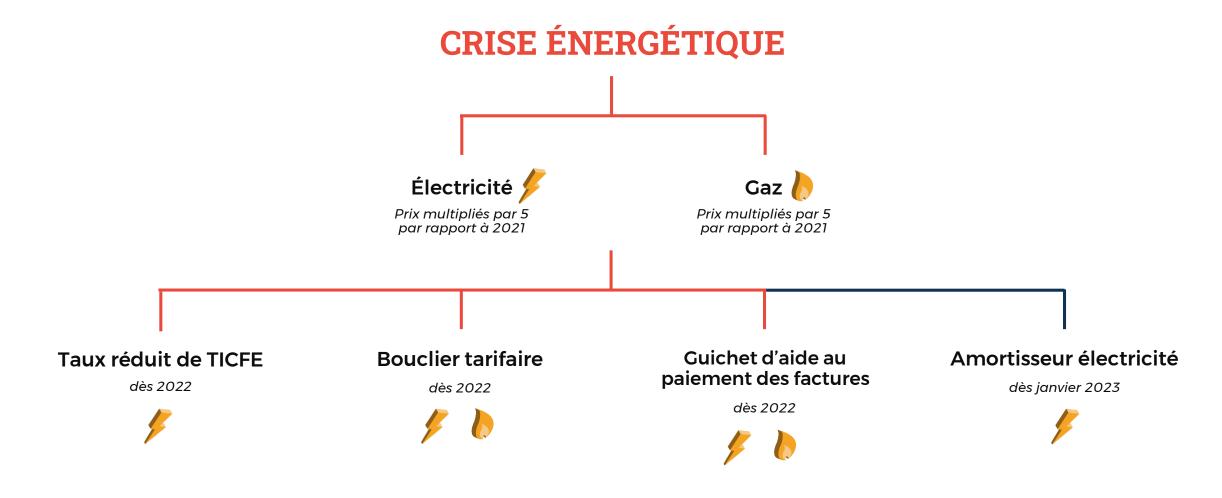
4 dispositifs d'aide en 2022 et 2023





3 dispositifs d'aide en 2022

	Taux réduit TICFE	Bouclier tarifaire	Guichet d'aide au paiement des factures
Énergie concernée			/ b
Cible et conditions	Entreprises entre 05.10Z et 39.00Z avec une TICFE annuelle à taux plein > 0,5% de la valeur ajoutée Exemption de la TICFE entre 23.11Z et 23.99Z	TPE de moins de 10 salariés, 2 millions d'euros de CA, et puissance souscrite inférieure à 36kVA	Entreprises avec une augmentation de l'énergie > 50% par rapport à 2021, et une facture > 3% du CA de 2021
Aide potentielle	Allègement de 10 à 20% de la facture (rétroactivité sur 2 ans)	Limitation de la hausse à 15%	Simulation sur www.impots.gouv.fr/simulateu r-aide-gaz-electricite
Démarche	 Transmettre attestation CERFA 14318.07 <u>au</u> <u>fournisseur</u> Transmettre attestation fournisseur, extrait d'immatriculation et descriptif du procédé <u>aux</u> <u>douanes</u> 	Rendez-vous sur le site de son fournisseur d'énergie	 Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr/aide- gaz-electricite Fournir factures, RIB, fichier de calcul, et déclaration sur l'honneur



4 dispositifs d'aide en 2023

	Taux réduit TICFE	Bouclier tarifaire	Guichet d'aide au paiement des factures	Amortisseur électricité
Énergie concernée	/			/
Cible et conditions	Entreprises entre 05.10Z et 39.00Z avec une TICFE annuelle à taux plein > 0,5% de la valeur ajoutée Exemption de la TICFE entre 23.11Z et 23.99Z	TPE de moins de 10 salariés, 2 millions d'euros de CA, et puissance souscrite inférieure à 36kVA	Entreprises avec une augmentation de l'énergie > 50% par rapport à 2021, et une facture > 3% du CA de 2021	PME et une partie des TPE non éligibles au bouclier tarifaire
Aide potentielle	Allègement de 10 à 20% de la facture (rétroactivité sur 2 ans)	Limitation de la hausse à 15%	Simulation sur www.impots.gouv.fr/simulateu r-aide-gaz-electricite	La plus petite des valeurs sera retenue entre : 50% de la différence entre le
Démarche	 Transmettre attestation CERFA 14318.07 <u>au</u> fournisseur Transmettre attestation fournisseur, extrait d'immatriculation et descriptif du procédé <u>aux</u> douanes 	 Rendez-vous sur le site de son fournisseur d'énergie 	 Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr/aide- gaz-electricite Fournir factures, RIB, fichier de calcul, et déclaration sur l'honneur 	prix payé (max de 500€/MWh) et la référence (180€/MWh) OU 160€/MWh Directement déduit de la facture d'électricité